

# BULLETIN

*Comité*  
D'HISTOIRE

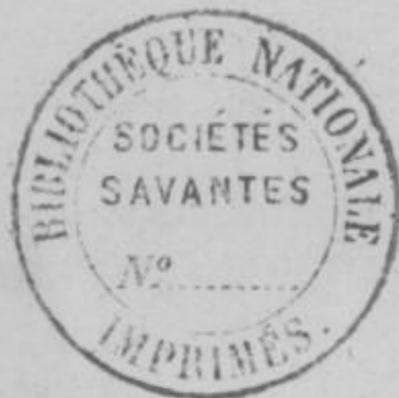
ET

# D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

PREMIÈRE ANNÉE



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE,

J. MERSCH ET C<sup>ie</sup>

Rue Saint-Philibert, 40.

—  
MCCCCLXXXIII



*D. 80 10 114*

## LES CHAPELLES PARTICULIÈRES, RURALES

## ET CASTRALES

dans le doyenné de Flavigny-sur-Ozerain.

---

M l'abbé Lucotte, curé de Frolois, nous adresse quelques documents inédits sur les chapelles particulières du doyenné de Flavigny-sur-Ozerain. Beaucoup de ces chapelles ont disparu complètement, d'autres tombent en ruine ou sont converties en bâtiments d'habitation et d'exploitation. Il est donc temps et bien temps de les soustraire à un oubli regrettable et prochain. C'est dans ce but que nous accueillons volontiers les communications de notre correspondant.

## ARTICLE PREMIER.

**Paroisse de Salmaise.**

Il y avait autrefois sur le territoire de la paroisse de Salmaise trois chapelles particulières, savoir : celle de l'ermitage de Saint-Jean de Bonnevaux, celle du château et celle de l'hôpital; je parlerai successivement de chacune d'elles.

## I. ERMITAGE DE SAINT-JEAN DE BONNEVAUX

1<sup>o</sup> *Situation le 21 octobre 1667.*

M. Nicolas Joudon, chanoine de la cathédrale d'Autun, archidiaque de Flavigny, dit dans le procès-verbal de la visite de la paroisse de Salmaise, daté du 21 octobre 1667 :  
 « Il y a en outre un hermitage dans le finage de la dicte  
 « paroisse qui n'est point fondé, dédié à Saint-Jean l'Évan-  
 « gélisme. Il y a deux chambres pour loger deux hermites.  
 « Les ornements sont au dict Salmaise. » Authentique.  
 Archives du diocèse d'Autun.

2<sup>o</sup> *Situation le 6 juillet 1701.*

« Nous, Didier Cresson, prestre et curé de Baigneux-  
 « les-Juifs, en vertu de la commission que nous a fait  
 « l'honneur de nous envoyer Monseigneur l'Illustrissime et

« Révérendissime Evêque d'Autun, en date du dernier de  
« mars 1701, par laquelle il nous est marqué de visiter  
« l'hermitage de Saint-Jean de Bonne-Val, la chapelle,  
« confins, scituations, revenus, charges et dépenses dudit  
« hermitage, nous nous serions transportés expressément  
« sur les lieux jusqu'à deux fois, ne l'ayant pas trouvé  
« achevé, dans la première pour en faire un fidel rapport  
« et dresser procès-verbal de l'estat des choses cy-dessus  
« nommées, nous estant informé par gens non suspects  
« voisins et plus prochains dudit hermitage de quelle pa-  
« roisse il dépendait, on nous a certifié qu'il estait sur le  
« territoire de la Comté de Salmaise pour le spirituel et le  
« temporel, distant dudit Salmaise d'environ trois quarts  
« de lieues, scitué sur une petite éminence, en bas d'une  
« colline, au-dessus de laquelle il y a une métayrie nom-  
« mée les Masenottes, du costé du midy. Ledit hermitage  
« contenant une Chapelle, dont la porte est haute de six  
« pieds et large de cinq. Ladite chapelle a de longueur cin-  
« quante pieds, y compris le chœur, qui est séparé de la nef  
« par une balustrade élevée jusqu'à la voute, haute d'envi-  
« ron vingt-deux pieds. La nef a trente pieds de long et  
« dix-neuf de large; elle est voutée et cintrée en bois seu-  
« lement, elle nous a paru en assez bon estat; nous avons  
« seulement reconnu que, pour une plus grande décence,  
« il conviendrait raccomoder les lambris de ladite nef. Le  
« chœur est long de douze pieds et large de quatorze; il est  
« nouvellement vouté de tuffe, enduit et blanchi, au milieu  
« duquel il y a un vitreau de six pieds de haut et large de  
« trois, regardant entre le levant et le septentrion. Il est  
« ouvert de deux portes a costé du maître-autel, chacune  
« de cinq pieds et demy de hault et deux et demy de large,  
« au-dessus desquelles il y a deux petites niches de la hau-  
« teur de deux pieds et demi et dix-huit poulces de large,  
« dans lesquelles sont posées les images de la sainte  
« Vierge et de saint Jeansans estre bénittes..... Ledit chœur  
« est soutenu de chaque costé, de deux petits bâtimens  
« séparés par une cour, dans l'un desquels il y a une petite  
« chambre à feu avec une celulle. une cave et un grenier,  
« du costé du mydi; dans l'autre une chambre commancée  
« depuis peu souls laquelle il y a aussi une cave ancienne-  
« ment construite du costé du septentrion..... Tout ledit bâ-  
« timent est entouré de cours, jardin, prez et verger de la  
« continence d'environ dix-huit vingt perches, fermé de

« muraille et fossé et arrosé de plusieurs sources qui vien-  
 « nent du midy et du couchant. Nous avons demandé en-  
 « suite au Frère Nicolas Michaux, hermite, les ornements,  
 « linges et aultres choses nécessaires pour célébrer la sainte  
 « Messe dans ladite chapelle. Il nous a représenté à l'ins-  
 « tant deux chasubles de Trébis rouge et blanc galonnées  
 « d'or faux, mais assez propres; un amict, une aube, une  
 « ceinture, deux grandes nappes dont l'une n'est point bé-  
 « nitte; un devant d'autel de Damas taftat rouge et blanc;  
 « un canon avec les deux quartes; un crucifix; six chande-  
 « liers de bois de noyer fort propres, en sorte que nous  
 « avons trouvé en très bon ordre toutes les choses néces-  
 « saires pour la décence, le service et le culte de Dieu, à  
 « la réserve du marbre qui n'a que huit poulces et demy  
 « en quarré et incrusté dans un chassis de bois large et  
 « espais de deux poulces..... Il n'y a point de calice, on se  
 « sert de celui de la paroisse..... Et nous étant informé de  
 « Joseph Jeannin, laboureur à la métayerie des Masenot-  
 « tes, et de François Malaclef, manouvrier à Saint-Ger-  
 « main-la-Feuille, témoins, des revenus de ladite chapelle,  
 « ils ont dit avoir appris que les terres, fonds et revenus  
 « étaient actuellement en la possession de Messires les  
 « Prestres et Chanoines de Saint-Gené de Flavigny, no-  
 « tamment un prez nommé le Mez des Baras, de la conti-  
 « nence d'environ dix-huit soitures situé entre Boux et  
 « Thenissey, chargé de deux messes par chacune semaine  
 « qu'on a veu dire les mardy et vendredy. Les titres doivent  
 « estre à la chambre des Contes dans la liette de Salmaise,  
 « et que Monsieur le Bailly de Salmaise scait beaucoup de  
 « choses sur ce fait..... Et le cinq du courant, il nous dit  
 « luy-même avoir donné assignation pour ce recouvre-  
 « ment en qualité d'huissier auxdits Chanoines à la re-  
 « queste du sieur Cominet dont il estait cy-devant com-  
 « mis. La première visite faite en présence de maistre Jo-  
 « seph Rémond de Bonnefons, prestre, curé de Poiseul-la-  
 « Ville, qui s'est soussigné avec nous le sixième juillet mil  
 « sept cent un et des témoins cy-dessus nommés qui es-  
 « taient présent à nostre visite ce jourd'hui et qui ont dé-  
 « claré ne savoir signer enquis.

Signé : « BONNEFONS, curé de Poiseul-la-Ville.  
 « D. CRESSON, curé de Baigneux ».

3<sup>o</sup> *Situation en 1883.*

L'ancien ermitage de Saint-Jean de Bonnevaux est aujourd'hui une ferme. Les murs de la nef de la chapelle existent encore; mais la voûte en bois est tombée de vétusté en 1870; le chœur et la cellule placée au midi ont été démolis. Dans l'endroit où était le chœur et dans la cour qui séparait les deux cellules a été bâtie la maison d'habitation actuelle. La cave de la cellule du midi subsiste toujours; elle est sous la partie du jardin situé devant la porte de la maison.

La cloche de la chapelle, successivement placée dans la tour de l'église de Salmaise, puis sur la maison d'école est aujourd'hui reléguée au presbytère. — Elle porte l'inscription suivante :

« M<sup>e</sup> PIERRE CHARLES BAILLOT, curé de Labergement.  
 « † M<sup>e</sup> PHILIBERT LÉONARD VEYLE, (1748.)

L'ermitage de Saint-Jean de Bonnevaux appartient en ce moment, à M. Mallard, gendre de M. Chaussier, propriétaire à Verrey-sous-Salmaise.

## II. CHAPELLE DU CHATEAU

Monsieur Nicolas Joudon a écrit, le 21 octobre 1667 :  
 « Il y a au château de Salmaise une chapelle dédiée à  
 « saint Marc. Les Seigneurs dudict lieu en sont les patrons  
 « et le titulaire le sieur Gimalt, demeurant à Paris; ne si  
 « fait aucun service qui est de deux messes par semaine.  
 « Le revenu est d'environ quatre-vingt livres ». Authentique. Archives de l'évêché d'Autun.

De 1670 à 1685, Sébastien Bichot est témoin de presque tous les actes faits à Verrey; il se dit chapelain de Salmaise; il était titulaire de la chapelle saint Marc du château de Salmaise ou de celle de l'hôpital.

Courtépée écrit de son côté, en 1781, en parlant du château de Salmaise : « Il n'y reste plus que..... le chœur de la  
 « chapelle castrale, vocable saint Marc, à la nomination  
 « des officiers du bureau de bienfaisance. »

La chapelle transformée en étable existe encore. Les ogives sont magnifiques. Le chevet est en cul de four, et

néanmoins elle m'a paru du pur quinzième siècle. Les plâtres sont presque partout conservés. Un morceau de bois percé, par où passait la corde de la cloche, existe toujours à la voûte; mais le campanile a disparu. Elle est la propriété de Jean Depralon-Huchon, qui possède aussi la partie la mieux conservée du château.

(A suivre).

J.-B. LUCOTTE,

Curé de Frolois.

## CHRONIQUE

Nous avons le devoir de porter à la connaissance de nos collaborateurs et de nos lecteurs l'accueil fait à notre modeste publication.

Après six mois d'existence, elle compte un nombre d'abonnés qui dépasse toutes nos prévisions (plus de 400). Nous ne saurions assez les remercier de la promptitude avec laquelle ils ont répondu à notre appel. Cette promptitude, en nous permettant de juger dès le début des sympathies nombreuses dont notre entreprise était l'objet, a par là même affermi notre confiance dans le succès, et, pourquoi ne le dirions-nous pas, reculé les bornes de notre ambition. Alors que le chiffre actuellement atteint nous paraissait comme le maximum de ce que nous devions nous promettre, nous concevons aujourd'hui l'espérance qu'il sera bientôt largement dépassé.

Ce n'est que justice de reporter une partie de ce succès sur la bienveillance avec laquelle la presse locale a daigné saluer notre apparition. Nous remercierons ici tout spécialement la *Chronique Religieuse*, le *Catholique*, le *Bien-Public* et le *Franc-Bourguignon* quotidien.

Nous n'hésitons pas à adresser aussi nos remerciements au *Progrès de la Côte-d'Or*, sinon pour ses intentions évidemment malveillantes, du moins pour le fait d'avoir révélé notre existence et inspiré par là à quelques esprits impartiaux le désir de nous connaître mieux.

Au loin, notre œuvre a éveillé des échos sympathiques.

Outre les abonnés nombreux que nous avons trouvés en

dont le procureur de Saint-Seine, nommé Masson, lui fit son billet. Peu de temps après, ledit dom Masson ayant offert à D. Pageault d'acquitter ce billet en un seul payement, D. Pageault l'accepta, et Reçu pour les neuf années 90 liv., dont il fit l'usage comme il le jugea à propos. » C'était une maigre épave pour faire face à toutes les charges qu'il assumait.

(A suivre).

FR. GRIGNARD.

## LES CHAPELLES PARTICULIÈRES, RURALES

ET CASTRALES

dans le doyenné de Flavigny-sur-Ozerain.

(Suite).

Dans le quatrième numéro du *Bulletin*, faute d'espace, il n'a pas été possible de donner en entier le travail de M. l'abbé Lucotte, sur les chapelles de la paroisse de Salmaise. Notre laborieux et obligeant collaborateur a compris le regret que nous en éprouvions, et nos lecteurs attendent ce complément. Le voici : il servira d'introduction à l'étude qui doit le suivre.

### III. CHAPELLE DE L'HOPITAL.

M. Nicolas Joudon écrivait, le 21 octobre 1667, à ce sujet : « Oultres les susdictes reliques, il s'est trouvé, en la  
« chapelle de l'Annonciation, fondée au dit Salmaise par  
« feu Maistre Claude Praslon, prestre au dit lieu, un reli-  
« quaire de rosette doré, dans lequel sont plusieurs osse-  
« ments et un mémoire en lettres gothiques : *De sancto*  
« *Rocho ; de sancto Sebastiano ; de mandibulâ sancti Lau-*  
« *rentii ; sancto Pancratio ; sancto Guigulfo ; sancto Blasio*  
« *et de rupe ubi sancta Magdalena egit pœnitentiam..... »*  
« En la dicte église paroissiale de Salmaise est le Prioré  
« du dict Salmaise, porté par Monsieur Ladvocat, ausmo-  
« nier servant Sa Magesté. Au dict Salmaise est encore la

« susdite Chapelle de l'annonciation, en laquelle suivant la  
 « fondation, il doibt avoir six chapelains y compris le  
 « sieur Prieur et le Curé et à présent il n'y a que les ci-  
 « nommés. L'on y dict, tous les jours, messe et l'office de  
 « la Vierge. » « Le dict sieur Curé est le seul Prestre dans  
 « la paroisse; son nom est Nicolas Popon, natif de Boux;  
 « prestre le 24 may 1657, suivant ses lettres signées Luys  
 « (Louis) Dony d'Attichy, évêque d'Autun, pourvu par le  
 « même du dict bénéfice le 26 may au dict an. S'occupe le  
 « sieur Popon quelquefois à l'étude et à visiter les malades  
 « et n'est chasseur ny cabaretier et ne nous ont faict aul-  
 « cunes plaintes contre ses bonnes vie et mœurs; va vestu  
 « décemment, cheveux courts, couronne honnête. » (1)

Courtépée lui aussi écrit en 1781 à l'article de Salmaise :  
 « Belle Chapelle fondée en 1556 par Cl. de Pralon, prêtre,  
 « natif de l'endroit, à la nomination de sa famille, pour  
 « quatre chapelains, réduits à deux, le Prieur et le Curé.  
 « On lit sur sa tombe : *Un libera chaque jour; à la fin se*  
 « *chanteront ces mots hautement : Dieu ait l'âme du fonda-*  
 « *teur, amen.* » Il établit encore une aumône hebdoma-  
 « daire en pain. »

Cette Chapelle du plus beau style ogival du seizième siècle forme deux travées voûtées. Pour en faire une habitation complète, on l'a partagée horizontalement en deux parties par un plancher recouvert d'un pavé en pierre et verticalement aussi en deux parties par un mur qui sépare les deux travées.

Que de tristesse, et quel ardent désir fait naître une transformation si lamentable !

A la clef de la voûte de la cuisine se trouve un splendide écusson rond de Claude Depralon, prêtre, fondateur de la Chapelle. Une belle couronne de roses forme le tour, au milieu est un calice surmonté d'une hostie et au-dessus de l'hostie sont les lettres suivantes ainsi disposées :

P  
 c ○ D  
 hostie

(Claude Depralon, *prêtre.*) Cet écusson, qui date de 1556, donne tort, et à M. Joudon, qui écrit *Claude Pralon*, et à Courtépée qui écrivait : *Claude de Pralon*. Aujourd'hui encore, plusieurs des habitants de la localité portent ce

(1) Archives de l'évêché d'Autun

nom, et tous signent : *Depralon*, mais en conversant, ils prononcent Pralon.

Cette chapelle possédait autrefois un groupe magnifique en pierre : à droite était la statue de la sainte Vierge tenant un livre ouvert appuyé sur une sorte de petit meuble ; de l'autre côté se tenait l'ange Gabriel, debout, faisant face à la sainte Vierge et lui annonçant le mystère de l'Incarnation. Sur le devant du meuble était sculpté en relief une Vierge-Mère. L'idée de l'artiste du seizième siècle est excellente ; il voit en même temps l'annonce du mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu et la réalisation de ce mystère dans l'Enfant-Dieu que sa divine Mère tient entre ses bras.

Ce groupe se trouve, en ce moment, au presbytère de la paroisse de Salmaise ; la statue de la sainte Vierge, celle de l'ange Gabriel et le livre ont été mutilés pendant la Révolution ; mais ce meuble et la sculpture qui le décore sont restés intacts.

Les propriétaires actuels de la Chapelle de l'Annonciation de l'hôpital de Salmaise sont les époux Déher.

Le prieuré de Salmaise avoisinait l'église, au nord-ouest, et communiquait avec elle au moyen d'une porte particulière. Voilà sans doute pourquoi il ne s'y trouvait pas de chapelle.

## ARTICLE DEUXIÈME

### Paroisse de Frolois.

Il existait, sur le territoire de la Paroisse de Frolois, cinq Chapelles particulières, savoir : celle de Saine-Roches ; celle du hameau de Vaubusin ; celle du Pieuré de Corpoyer-les-Moines ou les Frolois, celle du château de Frolois et celle de la maison Benoist-Capitain.

#### I. CHAPELLE DE SAINÉ-ROCHE

##### 1<sup>o</sup> *Statue de la Sainte-Vierge.*

Au bas des roches escarpées, sur lesquelles est bâti le château de Frolois, du côté du soleil levant, s'est toujours vue une fontaine abondante, dont les eaux fraîches en été, tièdes pendant l'hiver passent pour être fort salubres. François Doucet habile médecin du siècle dernier, domicilié à Frolois, après les avoir analysées, les compara avec

celles de Sainte-Reine, et trouva aux unes et àux autres les mêmes vertus bienfaisantes (1). Voilà pourquoi de temps immémorial ce lieu porte le nom de *Saine-Roche*.

Là, sous une touffe de gazon, broutée chaque jour et renaissant chaque nuit, comme au sommet de la montagne d'Estang et dans beaucoup d'autres lieux, on trouva, dit la légende, une belle image de la Sainte-Vierge. Cette statue, qui existe encore, a l'enfant Jésus sur le bras et porte une couronne rosale.

Il fallait lui préparer en ce lieu même une place honorable. On tailla donc une niche dans la roche qui surplombe à quatre mètres au dessus de la fontaine. Le sommet de cette niche est en anse de panier : un chanfrein cannelé règne tout autour. Elle pourrait bien remonter au XI<sup>e</sup> siècle.

Depuis lors ce lieu fut en grande vénération, non seulement à Frolois, mais parmi les habitans des paroises voisines. On venait plonger dans la fontaine les enfants rachitiques pour leur obtenir la souplesse des membres et la vigueur. La tradition rapporte aussi que plusieurs morts-nés, un de Thenissey entre autres, après avoir été immergés dans ces eaux, donnèrent des signes manifestes de vie et purent être baptisés. Pendant des sécheresses désastreuses, les populations de Poiseul-la-Ville, Chanceaux, St-Germain, Blessey et de lieux plus éloignés, venaient en procession, croix et bannières en tête, demander de la pluie par l'intercession de Notre-Dame de Saine-Roche et toujours, dit-on, leurs prières étaient immédiatement exaucées.

« C'est la foi qui sauve, me disait dernièrement une  
« fervente chrétienne, âgée de quatre-vingt-trois ans ; mais  
« j'ai toujours entendu dire par les anciens du pays que  
« Notre-Dame de Saine-Roche était en grande vénération.  
« Quand j'étais jeune, chaque dimanche on allait réciter  
« le chapelet et chanter des cantiques dans sa chapelle,  
« qui se trouvait trop étroite pour nous contenir tous et nos  
« voix s'entendaient de toutes les parties du vallon... »

(1) M<sup>s</sup>. Arch. de l'hôpital de Sainte-Reine.

• 2<sup>o</sup> *Construction de la Chapelle de Saine-Roche.*

1<sup>re</sup> Pièce.

« A Monseigneur,  
 « Monseigneur le Révérendissime Evesque d'Autun.  
 « Supplient très humblement les habitants de Frolois,  
 « Courpoye et Vaubuzin, dépendant de la paroisse Saint-  
 « Pierre et Saint-Paul dudit Frolois.  
 « Et disent qu'il y a, au dit lieu de Frolois, au dessous  
 « du château, une image de la Vierge, posée dans une  
 « niche enclavée dans une roche de puissante hauteur,  
 « appelée la Vierge de Seine-Roche, au pied de laquelle  
 « il y sort une belle et grande Fontaine, en laquelle image  
 « les dits habitants ont eu et ont encore une grande dévotion  
 « comme ont eu autrefois leurs prédécesseurs, ainsi qu'il  
 « est reconnu de père en fils, laquelle dévotion ils désirent  
 « continuer par le moyen des bénéfices qu'ils ont reçus  
 « et espèrent en recevoir cy après, ne le pouvant facile-  
 « ment, comme ils s'y trouvent obligés, quand il y arrive  
 « des temps incommodes. C'est pourquoi, Mon dit Sei-  
 « gneur, les habitans, étant sous vostre direction spiri-  
 « tuelle, à laquelle en tout et partout ils désirent rendre  
 « obéissance, sont obligés de recourir à vostre Grandeur.  
 « A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, permettre de  
 « faire bastir à leurs frais, au dit lieu de Seine Roche, une  
 « petite chapelle en forme d'oratoire, le tout à l'honneur  
 « et gloire du Dieu Tout puissant et de la sacrée Vierge  
 « Marie, sa Mère, pour la décoration du lieu où est le dit  
 « Image de la Vierge, le tout afin que de plus en  
 « plus facilement ils puissent en temps importuns faire  
 « leurs prières avec plus d'ardeur, comme ils le désirent  
 « et ils continueront à prier Dieu pour vostre maintien,  
 « prospérité et santé. »

Signé: Mathieu François COLLIN, Pierre COLLIN  
 Arnault, Jehan MONIOT, Pierre BELIN, S. MAURAGE  
 JÉSLOT et Pierre BARTHELMOT. ,

En marge est écrit: « Soit la dite Chapelle dottée pour la  
 « fondation à nous rapportée y être pourveu comme il  
 « appartiendra. Fait à Chanceaux en nostre visite géné-  
 « rale, le premier may 1657. »

Signé: Louis DONY d'ATTICHY, Evesque d'Autun.

2<sup>e</sup> Pièce.

« Le deuxième jour du mois de may, mil six cent cin-  
 « quante-sept, après Midy, à Frolois, en l'hostel et parde-  
 « vant Simon Mathieu, notaire royal héréditaire, résidant  
 « au dit lieu soubsigné, fut présent en sa personne Maitre  
 « François Collin, bourgeois demeurant au dit lieu, au nom  
 « et comme mary de Damoiselle Louise Arcelot, comme  
 « encore ès nom et se faisant fort pour Maitre Bénigne  
 « Arcelot commis au greffe du Parlement, Maitre Jean  
 « de Motte, aussy commis au greffe du dit Parlement, au nom  
 « et comme mary de Damoiselle Catherine Arcelot, Maître  
 « Claude Arcelot, docteur en Médecine et Damoiselle  
 « Marye Arcelot, tous enfants et héritiers de feurent  
 « maître Jean Arcelot, vivant commis au greffe du Parle-  
 « ment, et de Damoiselle Charlotte du Guay sa femme,  
 « lesquels pour satisfaire au désir des légats pieux faits  
 « par ladite du Guay, lors de son decez, ont fait et font la  
 « fondation suivante à la Chapelle qui sera bastie au dit  
 « Frolois, au lieu où il y a une Image appelée la Vierge de  
 « Seine Roche, qui est de deux messes par mois, avec un  
 « Salve Regina à la fin de chacune des dites messe qui seront  
 « dites par le Sieur Curé du dit Frolois, le premier et le troi-  
 « sième mercredy du mois, qui sera tenu d'en avertir à son  
 « prosne, tous les dimanches précédant lesdits mercredy, et  
 « où il y arriveroit que ycelui eut affaires urgentes, quelques  
 « uns des dits jours de mercredy, où qu'il se trouvat une feste  
 « commandée aux dits jours, ycelui Sieur Curé sera tenu  
 « d'avertir le jour qu'il célébrera la dite messe, un des  
 « jours de la semaine, comme leur sera permis de faire  
 « escrire dessus une pierre de ladite Chapelle ou sur une  
 « lame de cuivre la dite fondation pour mémoire d'ycelle,  
 « et ou il arriveroit que le dit Sieur Curé ou ses successeurs  
 « négligeroyent la dite fondation par omission des dites  
 « messes et d'en abvertir comme dit est, après une simple  
 « sommation, il sera permis auxdits héritiers, leurs hoires  
 « et ayant cause de faire dire les dites messes ailleurs où  
 « bon leur semblera, autant de temps qu'elles seront  
 « obmises et percevoir la rétribution qui sera ordonnée pour  
 « ycelle pour y être employée, laquelle fondation a été  
 « faite moienant le prix et somme de douze livres par an,  
 « lequel Sieur Collin, en son propre et privé nom, a promis  
 « payer annuellement, à la décharge de tous les héritiers

« susnommés, laquelle somme de douze livres, il promet  
 « paier en argent clair, jusqu'à ce qu'il aye pourveu à  
 « assigner ladite fondation soit sur rentes constituées  
 « bonnes et valables sur héritages ou héritages en valeur  
 « du revenu de la dite somme de douze livres tournois par  
 « an, le tout au dit de gens à ce cognoissant que le dit Sieur  
 « Curé ou ses successeurs seront tenus d'accepter, et ledit  
 « Sieur Collin ce faisant décharger de la dite fondation et  
 « mesme de la garantye des dites rentes, si aucune se  
 « donne les ayant une fois fait voir bonnes et solvables, car  
 « autrement la dite fondation n'eusse esté faite, ce qui a  
 « esté accepté par Messire Guy du Mont, Prêtre Curé dudit  
 « Frolois, lequel tant pour lui que pour ses successeurs a  
 « promis et promet de satisfaire au contenu cy devant, à la  
 « sureté de ce que les dites parties ont obligé et ypothèqué  
 « leurs biens par la Cour de la Chancellerie du Roy en  
 « Bourgogne et autres Royalles, renonçant à toutes choses  
 « contraires à ces dites présentes.

« Fait et passé en présence de maitre Jean Couthier,  
 « aussy bougeois et vivant Mathieu, marchand au dit lieu  
 « témoins soubsignés avec lesdits sieurs Curé et Collin  
 « enquis relevés sur la minute de Ceste. »

Signé: MATHIEU, notaire. Sur la marge est écrit :  
 « Extrait délivré au sieur Collin. »

### 3<sup>e</sup> Pièce.

« Veu par Nous Louis Dony d'Attichy, par la Permis-  
 « sion divine et la Grâce du Saint-Siège, Evesque d'Ostun,  
 « Comte de Saulieu, etc., la requête à nous présentée par  
 « les habitans de Frolois, le premier du courant, estant  
 « à la Visite générale de nostre diocèse, au Bourg de  
 « Chanceaux, tendant à ce qu'il leur fut permis de cons-  
 « truire une Chapelle au dit lieu de Froslois, au bas du  
 « Château, à l'endroit appelé Saine Roche, à l'honneur de  
 « Notre-Dame, sur laquelle nous aurions ordonné que  
 « la dite Chapelle serait fondée et après porveu; le Contrat  
 « de fondation de la dite Chapelle receu Mathieu, Notaire  
 « Royal, le deux du présent mois, avec requête des dits  
 « habitans tendant à ce que la dite permission leur fut  
 « accordée, attendu qu'ils justifioient de la fondation par  
 « nous ordonnée.

« Nous Evesque Susdit avons permis et permettons  
 « aux habitans de Frolois de faire construire la dite  
 « Chapelle conformément au Contrat de fondation fait  
 « d'icelle demeurera dans notre greffe et joint à la  
 « présente. La Bénédiction de laquelle Chapelle sera faite  
 « par le Sieur Curé du lieu, en observant les formalités et  
 « les lois requises.

« Fait en notre château de Touillon, en notre visite  
 « générale, le troisième du mois de May mil six cent  
 « cinquante-sept. »

Signé : Louis DONY, Evesque d'Autun. (1)

#### 4<sup>e</sup> Pièce.

« Ensuite de laquelle permission les habitans firent  
 « construire cette chapelle tant des deniers par eux  
 « donnés charitablement et par dévotion, que d'une  
 « somme de cent vingt livres, donnée par une personne  
 « inconnue.

« La bénédiction de cette chapelle se fit avec la permis-  
 « sion de l'évêque diocésain, le trente juin 1660. Et  
 « l'Image qui étoit anciennement sur la Fontaine, fut posé  
 « en une niche ou elle se voit aujourd'huy, cette cérémonie  
 « attira un grand nombre de peuples du voisinage, et l'air  
 « retentissoit des louanges que ce peuple adressoit à la  
 « mère de Dieu, cette Bénédiction fut faite par M. Gui  
 « Dumont, prêtre, Curé de Frolois, en présence et assisté  
 « des sieurs Maîtres Claude Petitot, prêtre, Curé de Saint  
 « Martin du Mont, Quentin Guiennet, prêtre, Curé de  
 « Chanceaux, Claude Le Sourd, Curé de Champigny,  
 « Nicolas Monniot, Curé de Champagny, Jean Dumont,  
 « Curé de Fraignot, Nicolas Popon, Curé de Salmaise,  
 « Jean Colas, Curé de Duesme, Simon Gautherot, Curé de  
 « Baigneux, Jean Berthelemot, Vicaire de Vilberny,  
 « Nicolas Gueniard, Vicaire de Saint-Helier, et Bernard  
 « Mheu, Chapelain de Salmaise, et la chapelle dédiée sous  
 « le titre de la Nativité Notre Dame (2). »

(1) M<sup>ss</sup>. Archives de l'Evêché d'Autun.

(2) Extrait d'un manuscrit intitulé : *Abrégé historique et chronologique sur les antiquités de Frolois*, 1776, par Simon Bridat, archiviste et notaire de Giez-sur-Aujon (Haute-Marne); p 7 et 8.

### 3° *Description de la Chapelle de Saine-Roche.*

« La Chapelle du Vallon (de Frolois), appelée de Saine  
 « Roche, a trente pieds de longueur sur seize pieds de  
 « largeur, dans œuvre. La porte est ceintrée et précédée  
 « d'un perron de trois marches. Le plancher de cette  
 « Chapelle est à la française; la couverture est en laves et  
 « un petit clocher couvert en clavins. Elle est éclairée par  
 « par deux vitraux. Les murs en sont soutenus par quatre  
 « piliers buttans. Le Chœur est garni d'une boisure et sur  
 « le devant de la Chapelle il y a une tribune. Cette  
 « Chapelle est adossée au rocher et il passe dessous une  
 « fontaine très abondante, qui la rend très humide et très  
 « mal saine (1). »

### 4° *Erection de la Confrérie du Saint-Scapulaire.*

« En 1665, ce lieu de dévotion (la Chapelle de Saine  
 « Roche) fut érigée en Confrairie, sous le titre de Notre-  
 « Dame du Scapulaire du Mont-Carmel, à l'impétration  
 « de Daniel Armédey, par Monseigneur de Neuville,  
 « Archevêque et Comte de Lyon, administrateur de  
 « l'Evêché d'Autun, le siège vacant, par ses lettres d'érec-  
 « tion données à Autun, le 14 Mars 1665; mais cette  
 « Confrairie ne subsiste plus (2). »

### 5° *Réparation de la Chapelle de Saine Roché.*

« Cette Chapelle étant, par la succession des temps,  
 « tombée en ruine, fut rétablie par la dévotion des  
 « habitans, qui obtinrent permission d'en faire faire de  
 « nouveau la bénédiction, par la Commission qui fut  
 « donnée au Curé de Flavigny, de faire son rapport sur  
 « l'état de cette Chapelle. Il déclara par son procès-verbal

(1) Extrait du devis des réparations de Frolois, Corpoyer et Vaubusin, dressé le 21 Août 1781, par Pierre-Jean Guillemot, Architecte, Sous-Ingénieur des Etats de Bourgogne, commis par ordonnance de Messire Feydau de Brou, Intendant de Bourgogne et Bresse, en date du 12 juin 1780. pour procéder à la visite, reconnaissance, devis des ouvrages proposés par la délibération des habitants de Frolois, du 12 Mars 1780.

(2) M<sup>s</sup> Bridat, p 9.

« de visite du 2 novembre 1715, qu'il l'a trouvée bien  
 « couverte, blanchie à neuf, bien fermée, y ayant un autel  
 « dressé, un tableau de la Sainte Vierge, au milieu de  
 « l'autel, parement d'autel, marbre, Messel (*sic*), deux  
 « chasubles, l'une blanche et l'autre rouge à fleur, aubes,  
 « napes, avec un calice et une patène d'argent et calice  
 « doré au dedans de la coupe, une lampe, des chandeliers,  
 « en un mot tout étant dans la décence nécessaire et  
 « requise pour la célébration des saints mystères. En  
 « conséquence, la bénédiction en fut faite, le premier  
 « octobre 1716, par Maître François Lamiral Prêtre, Curé  
 « de Froslois, avec les cérémonies accoutumées en pareil  
 « cas (1). »

6<sup>o</sup> *Projet des habitants de Froslois, de changer de place  
 la Chapelle de Saine Roche.*

« Monseigneur,  
 « Monseigneur de Feydau, marquis de Brou, Chevalier,  
 « Conseiller du Roi en ses conseils, Maître des Requêtes  
 « ordinaires de son hotel, Intendant de Justice, Police et  
 « Finances dans les Provinces de Bourgogne, Bresse,  
 « Dombes, Bugey, Valromey et Gex.  
 « Supplient humblement les habitants de Froslois et  
 « Corpoyer-les-Froslois,  
 « Et disent que par votre ordonnance du 12 juin 1780,  
 « il vous plut commettre le sieur Guillemot, Architecte,  
 « Sous-Ingénieur des Etats de Bourgogne, pour procéder  
 « à la visite et reconnaissance des ouvrages proposés par  
 « la délibération des Suppliants du 12 mars 1780, ensemble  
 « au devis et détail estimatif d'iceux.  
 « Que par autre ordonnance du 18 avril 1782, en  
 « homologuant le devis fait par le sieur Guillemot, le 21  
 « août 1781, par lui affirmée le 30 septembre suivant, il  
 « vous plut ordonner la délivrance des ouvrages y men-  
 « tionnés au rabais par devant M. Gautherin, votre Subdé-  
 « légué à Flavigny.  
 « Qu'enfin cette délivrance ayant été tranchée, le 15  
 « août 1782, au Sieur Clenet, entrepreneur à Semur, et  
 « par vous homologuée, le 19 du même mois, les Suppliants,  
 « d'après leurs propres observations et celle du sieur

(2) M<sup>rs</sup> Bridat, p. 10.

« Clenet se sont aperçus qu'ils avaient à réparer plusieurs  
« omissions faites dans le devis du Sieur Guillemot.

« 1<sup>o</sup>.... 2<sup>o</sup>.... 3<sup>o</sup>.... 4<sup>o</sup>.... 5<sup>o</sup>....

« Enfin, Monseigneur, vous avez pu vous convaincre  
« par la lecture du devis du sieur Guillemot que la  
« Fontaine qui passe sous la Chapelle de Saine Roche,  
« rapportée sous l'article 30 du devis, rend cette Chapelle  
« très humide et très malsaine.

« L'humidité, en effet, y est si grande que les linges,  
« les ornements, les boiseries, tous les meubles enfin qu'on  
« peut y placer, s'y corrompent en très peu de temps;  
« l'hostie même, lorsqu'on y célèbre la messe, perd la  
« consistance et se mollit sur l'autel.

« Il y a plus, cette Chapelle, située sous un rocher  
« escarpé, court à chaque instant les risques d'être enfouie  
« sous les débris d'un mur de plus de trente pieds d'élé-  
« vation, soutenant une vaste terrasse.

« Il est essentiel que les suppliants s'occupent prompte-  
« ment des moyens de remédier à ces inconvénients. Mais  
« pour cela, Monseigneur, ils ne voient pas d'autres party  
« à prendre que celui de transférer la Chapelle, dont il  
« s'agit, sur un terrain plus sec et plus commode. Il en  
« existe un, le plus à portée qu'il soit possible de tous les  
« habitants de Frolois, à portée même de la maison  
« curiale, dont les suppliants, sous votre bon vouloir et  
« plaisir, se sont proposés l'acquisition à titre d'échange.

« Ce terrain, situé au dessous des Evigneux, proche la  
« Croix, fait partie d'une plus grande pièce en nature de  
« verger et de chenevière appartenant au sieur Nicolas  
« Pierre Regnault, marchand tanneur à Frolois, tient du  
« midy au chemin des Evigneux, du nord au surplus de la  
« dite pièce, du levant à un chemin, du couchant à la Roche.  
« Le sieur Regnault, proposant aux suppliants cette portion  
« de terrain en contre-échange de l'emplacement sur lequel  
« est aujourd'hui construite la Chapelle de Saine Roche,  
« il est de l'intérêt des suppliants d'accepter ses offres.  
« Dans ces circonstances ils recourent avec confiance :

« A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, vu leur délibéra-  
« tion du quatre du présent mois cy-jointe, en autorisant  
« les suppliants à passer l'échange proposé avec le sieur  
« Regnault but à but et sans aucune soulte en retour,  
« ordonner que par tel expert qu'il vous plaira commettre,  
« il sera procédé à la visite et au devis estimatif de tous

« les objets de réparations et nouvelles constructions  
 « mentionnés en la présente, pour, ensuite du devis  
 « duement affirmé, être les dites réparations et construc-  
 « tions publiées et délivrées au rabais par devant le sieur  
 « Gautherin, Subdélégué à Flavigny, à celui ou ceux qui  
 « feront la condition meilleure, si mieux il ne vous plaît,  
 « Monseigneur, pour éviter des frais et vu la modicité de  
 « l'objet, en autorisant toujours les Suppliants à passer  
 « l'échange dont il s'agit, ordonner que par tel expert qui  
 « sera nommé par le dit sieur Gautherin, qu'il vous plaira  
 « de commettre à cet effet, il sera procédé à la visite et au  
 « devis des réparations et constructions cy-dessus, pour,  
 « conformément au dit devis, ensuite les dites réparations  
 « et constructions être faites par le sieur Clenet, adjudica-  
 « taire de celles déjà ordonnées, moyennant le prix qui en  
 « sera fixé alors par l'expert qui procédera à la réception  
 « de tous les autres ouvrages de la Communauté de Frolois.  
 « Et les suppliants ne cesseront d'adresser des vœux au  
 « ciel pour votre conservation (1). »

7° *Abandon du projet précédent et réparation  
 de la Chapelle de Saine Roche.*

« Du 6 may 1785.

« A Monseigneur,  
 « Monseigneur l'Intendant en Bresse et Bourgogne,  
 « Supplient humblement les habitants de la communauté  
 « de Froloy, Corpoyer et Vaubuzin en dépendans,  
 « Et disent que quelque humide, quelque mal sain que  
 « puisse être l'emplacement de la Chapelle de Saine Roche,  
 « il est impossible que la communauté s'occupe aujourd'hui  
 « de la faire transporter ailleurs, la dépense devant absorber  
 « et au delà le peu de fonds qui lui restent, elle n'aurait,  
 « pour y subvenir, que la ressource d'une imposition sur  
 « elle-même; mais quelle affliction pour les Suppliants,  
 « qui, ruinés par la stérilité de la récolte dernière, n'ont  
 « pas même de quoi subvenir à leurs impositions ordinai-  
 « res! Débiteurs de leur Recteur d'École d'une somme de  
 « 159 livres: reliquataires, envers leur ancien Garde de bois,  
 « d'une somme de 155 livres, ils n'ont d'autre ressource,

(1) Copie conservée dans les archives de la Fabrique de Frolois.

« pour éviter les contraintes de ces particuliers, que ce qui  
 « reste du prix de la vente du quart de réserve de leurs  
 « bois communaux. Dans ces circonstances, ils recourent  
 « avec confiance,

« A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, vu la délibération  
 « des suppliants cy-jointe, ordonner de plus fort et enjoindre  
 « au sieur Clenet de faire sans plus long délai, à la  
 « Chapelle de Saine Roche, toutes les réparations portées  
 « par le même devis.

« Et les suppliants ne cesseront d'adresser des vœux au  
 « ciel pour votre conservation. »

Signé : Nicolas NAGEOTTE, Syndic.

Le devis du sieur Guillemot disait : « La couverture de  
 « la chapelle de Saine-Roche, qui est en très mauvais état,  
 « sera refaite en entier... Le petit clocher de cette chapelle  
 « sera reconstruit, dans la même forme et des mêmes  
 « dimensions que l'ancien ; il sera fait entièrement en bois  
 « neuf et couvert en clavins neufs ; l'on y remettra l'an-  
 « cienne croix. Tous les bois apparents de ce clocher seront  
 « peints à trois couches de couleur de bois à l'huile, et les  
 « clavins seront peints aussi à trois couches en couleur  
 « d'ardoise à l'huile.

« La couverture étant en très mauvais état, les pluies ont  
 « pénétré jusqu'au plancher, et en ont corrompu une partie  
 « des bois ; ce plancher, qui est à la française, sera relevé  
 « dans toute son étendue et reconstruit dans la même  
 « forme qu'il a présentement, etc. »

### 8° *Vente et démolition de la Chapelle de Saine-Roche.*

« Un bâtiment ci-devant appelé la Chapelle *Saint-Roch*,  
 « située sous la Roche du cy-devant château de Frolois, au  
 « Vallon, tenant par devant à la commune, par derrière à  
 « la Roche, de nord, à Jean Nageotte, et de midy aux héri-  
 « tiers Jacques Bernard. Ledit bâtiment, *dépendant de*  
 « *biens ecclésiastiques* et ayant été déclaré national et alié-  
 « nable par les décrets des 2 novembre 1789, 14 mai, 25,  
 « 26, 29 juin, 9 juillet, 23 et 28 octobre 1790.

« Les dits biens évalués, conformément à l'article 8 de la  
 « loi du 28 ventôse, par le procès-verbal d'estimation du  
 « 25 frimaire an v, des citoyens Philibert Beleurgey, pro-  
 « priétaire à Thenissy, expert nommé par l'acquéreur,

« par sa soumission du 24 messidor an iv, et Pierre Benoist,  
 « Notaire public à Frolois, expert nommé par délibération  
 « du département, du 15 Brumaire dernier, en revenu net  
 « à la somme de *dix francs*, et, en capital, à *celle de cent*  
 « *quatre vingt francs*...

« Cette vente est faite, outre les dites charges et condi-  
 « tions, moyennant la somme de *cent quatre-vingt francs*, à  
 « Nicolas Pierre Regnault.

« Fait à Dijon, à la séance du 11 ventôse, l'an cinquième  
 « de la République française (1<sup>er</sup> mars 1797). » (1).

De tous les documents précités, il faut conclure que l'intéressante chapelle, construite et deux fois réparée aux frais des habitants, était un bien *communal* et non *ecclésiastique*. C'est donc indûment qu'elle fut vendue par la nation le 27 messidor an iv. C'est par erreur aussi que l'acte de vente la désigne sous le nom de chapelle Saint-Roch, car elle s'est toujours appelée Saine-Roche.

En l'acquérant, Nicolas Pierre Regnault, qui la convoitait depuis longtemps, se procurait l'avantage d'en utiliser la source au profit de sa tannerie de la rue du Bourg.

Lui mort, son fils se crut le droit de la démolir, et en utilisa les matériaux dans sa ferme de Vaubuzin. On reconnaît, à l'entrée d'un pré, la porte du modeste sanctuaire, la niche qui avait abrité la statue depuis 1660 ; ailleurs l'œil-de-bœuf qui l'éclairait, et jusqu'aux *clavins* du petit clocher. La cloche, fixée au mur de la ferme d'en bas, appelle les ouvriers aux divers repas de la journée. Elle porte l'inscription suivante : *Sancta Maria ora pro nobis. Sainte Marie, priez pour nous.*

Quand au rétable à colonnes cannelées, mieux traité, il décore les fonts baptismaux de l'église paroissiale, est surmonté de la précieuse image, que nul n'oublie de saluer en passant devant elle. Des mains pieuses déposent des fleurs à ses pieds pendant toute l'année, et y dressent, aux jours des grandes solennités, un autel magnifiquement orné.

M. Regnault, animé de sentiments chrétiens dont il faisait profession publique, avait cru pouvoir user en tout cela de son droit de propriétaire sans prévoir le froissement des paroissiens ; mais l'exaspération fut si générale, qu'il promit de reconstruire la chapelle. Anciennement elle avait 30 pieds de long ; la nouvelle en mesurait 13 seulement, sans

(1) Arch de la Côte-d'Or, q. 1, cart. 68, n° 68.

fenêtre pour l'éclairer, sans feuillure à l'entrée qui permît d'y établir une porte. Aussi, quand déjà la charpente reposait sur les murs, le public indigné cria si fort que le travail s'arrêta en sorte qu'aujourd'hui c'est une véritable ruine.

Mais les paroissiens, grands et petits, en passant près de là, font le signe de la croix et continuent à invoquer tout bas la mère de Dieu, chassée du lieu qu'elle avait choisi pour être honorée d'une manière particulière.

En 1864, M. l'abbé René Corbolin, mon vénéré prédécesseur, conseilla aux membres de la famille Regnault de signer le sous-seing privé suivant qu'il avait rédigé de sa propre main :

« Nous soussignés, Jeanne Dumont, veuve du sieur  
 « Nicolas Regnault, décédé, propriétaire à Vaubusin, ha-  
 « meau de Frolois, Marguerite Pauline Regnault et Nicolas  
 « Pierre Regnault, renonçons, chacun pour ce qui nous  
 « concerne, aux droits que nous pouvons avoir sur la  
 « chapelle dite de Saine-Roche, située à mi-côte du vallon  
 « de Frolois, en face de la commune de Frolois, et faisons  
 « à ladite commune l'abandon entier de ladite chapelle,  
 « qui contient, avec le terrain qui l'entourne, un are, et  
 « dont l'impôt est d'un décime environ.

« Fait à Vaubuzin, le 3 février 1864. »

Signé : J. DUMONT, N. REGNAULT,  
 M. P. REGNAULT (1).

Quel motif a empêché cette reconstruction ? Je l'ignore ; mais il est certain que M. le Curé désirait vivement la voir s'effectuer avant sa mort. Son successeur le désire non moins ardemment. Quel bonheur il éprouvera le jour où il lui sera donné de ramener triomphalement la vénérée statue dans son nouveau sanctuaire, à la place qu'elle s'était elle-même choisie ! Ce sera pour la paroisse entière un beau jour ; et pour vous, ô Marie, qui tant de fois avez manifesté en cet endroit la puissance de votre intercession, ce sera un jour glorieux ! Les vœux du pasteur se réaliseront, et avec eux les vœux de l'immense majorité des habitants de Frolois, car Mme veuve Regnault et M. Henri Regnault, son fils, sont animés des meilleures intentions, de sorte que rien ne paraît plus devoir retarder la reconstruction.

(1) Archiv. de la commune de Frolois.

## II. CHAPELLE DE VAUBUSIN.

La chapelle du hameau de Vaubusin, qui dépend de la paroisse de Frolois, forme un parallélogramme rectangulaire sans aucun caractère monumental. Cinq fenêtres à plein cintre l'éclairent, deux sont au nord-ouest, deux au sud-est et une dans la façade. Il n'y a pas de voûte, mais un simple plancher soutenu par des solives apparentes. Elle est partagée en deux parties par une balustrade en bois; la première partie forme le sanctuaire et la seconde la nef. Sur le devant est une tribune fort simple avec une balustrade en bois.

Le rétable de l'autel, à colonnes, est du style Louis XV; une niche, pratiquée dans le mur, renferme une statue de saint Blaise, patron de la chapelle.

Au dessus du pignon, qui forme façade, une pierre, creusée en forme de niche, abrite la petite cloche, qui sert à sonner la messe, les glas des défunts, etc.

Toutes les visites des archiprêtres, pendant la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, constatent que « cette chapelle est complètement en ruine, sans porte et sans aucun carreau dans les fenêtres et polluée. »

Elle fut réparée au commencement de ce siècle et, depuis lors, on y dit la messe le jour même de la fête de saint Blaise, patron du hameau, le lundi des Rogations, avant et après la moisson, etc. Deux sacristaines, choisies à Vaubusin, la soignent avec zèle; les infirmes et les malades y vont les dimanches faire leurs prières.

## III. CHAPELLE DU PRIEURÉ DE CORPOYER-LES-MOINES.

Avant 1789, il y avait à Corpoyer-les-Moines un petit Prieuré, dépendant de l'abbaye de Molesmes. La chapelle a disparu et l'on n'en connaît pas même l'emplacement aujourd'hui.

En 1689, Claude Bossut, curé de Baigneux-les-Juifs et archiprêtre de Duesmes, chargé d'en faire la visite, dit qu'elle est polluée et que la porte en est murée, depuis plusieurs années.

Au moment où éclata la Révolution, les moines venaient de faire élever en dehors des bâtiments du Prieuré, sur le chemin de Gisse, une petite construction à fenêtres ogivales qui devait servir de chapelle, mais le malheur des temps ne permit pas de lui donner cette destination. Une descendante de J. Mutin qui l'acheta de la nation avec tout ce que l'abbaye de Molesme possédait à Corpoyer, l'habite aujourd'hui.

#### IV. CHAPELLE DU CHATEAU DE FROLOIS.

La maison seigneuriale de Frolois avait jadis sa chapelle dédiée à saint Antoine, et fort ancienne s'il faut admettre, comme on le suppose, que la confrérie érigée en l'honneur de ce saint y fut établie avant d'être transférée en l'église paroissiale. Cela nous reporterait loin, car le manuscrit Bridat porte « qu'il y a dans l'église (de Frolois) une confrérie érigée à l'honneur de la Vierge Marie et de saint Anthoine, auquel les habitans ont grande dévotion. Elle est très ancienne et il est très difficile de rapporter l'époque de son érection. Ce qu'il y a de certain c'est que, dans le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, le cardinal Jean Rollin, Evêque d'Autun, approuva, confirma, homologua et ratifia cette confrérie et les statuts d'icelle, ce qui fut pareillement fait par Jacques Hurant de Chiverny, aussi Evêque d'Autun, le 7 octobre 1506. Environ ce même temps, Guillemette de Vergy, Dame de Frolois, donna cette confrérie, en donnant une maison et seize ouvrées de vignes, suivant qu'il paraît par la quittance d'amortissement, ce qui l'en fait regarder comme fondatrice. »

M. Claude Bossut, visitant de nouveau la paroisse de Frolois, en 1681, dit dans son rapport : « Il y a une chapelle, joignant l'Eglise de Frolois, en mauvais état ou est un autel, sans vitres de toute part, ruinée et polluée. Elle est fondée de trois messes par semaine par M. le Marquis de Nangis. Messire Claude Chally, curé de Corpoyer-la-Chapelle, chapelain, dit les messes dans l'Eglise de Frolois. »

Citons à l'appui de ce qui précède ces quelques lignes empruntées aux archives de l'évêché d'Autun (1). « Re-

(1) Inventaire du spirituel volume des fondations de chapelles domestiques bâties pour l'utilité des simples particuliers.

« quête simple, sans aucun appointement en marge, ni acte  
 « subséquent qui prouve qu'elle a été répondue, présentée  
 « à Monseigneur l'Evêque d'Autun par le Procureur fiscal  
 « de la Baronnye de Frolois, suppliant Sa Grandeur, au  
 « nom de Messire Louis-Fauste de Brichanteau, chevalier,  
 « Marquis de Nangis, Baron de Frolois, de vouloir bien  
 « nommer les personnes dénommées dans la dite requête  
 « pour rebénir de nouveau la chapelle qui est dans le  
 « château de Frolois, que l'on dit être polluée. La ditte  
 « requête est sans date. »

Il ne fut pas donné suite à cette requête, la Seigneurie ayant passé en d'autres mains (1). Néanmoins la chapelle dut être restaurée puisque M. Poncerot, curé de Fontaines-en-Duesmois, Archiprêtre de Duesme, écrit dans sa visite de 1711 : « Le Seigneur est Monsieur de la Feuillée. Il y  
 « a au château une chapelle d'environ cinquante écus de  
 « revenu. Les sieurs Curés de Frolois et de Corpoyer-la-  
 « Chapelle en font la desserte. »

Aujourd'hui on ne connaît pas même exactement le lieu où elle se trouvait.

#### V. CHAPELLE DE LA MAISON BENOIST-CAPITAIN.

Monsieur l'abbé Pierre Benoist, né à Frolois, le 18 mai 1732, avait habité Paris pendant assez longtemps, pour diriger plus facilement l'éducation de trois neveux, dont l'un, Pierre Benoist, devint, plus tard, député à l'Assemblée nationale, puis Conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

Cet oncle si dévoué aux membres de sa famille, étant rentré dans son pays natal, fut nommé chapelain de la Chapelle Notre-Dame-de-Chanceaux, où il se transportait deux fois par semaine pour y célébrer la messe.

La maison Benoist située à l'extrémité du vallon de Frolois, du côté de Chanceaux, se trouve à une assez grande distance de l'église paroissiale, qui est à la Montagne, et

(1) Louis Fauste de Brichanteau, chevalier marquis de Nangis, colonel du régiment royal de la marine, hérita, vers 1670 de la seigneurie de Frolois à la mort de son père, Claude-Alphonse de Brichanteau. Maître de camp du régiment de Picardie et gouverneur de la ville de Ham. Il la vendit, le 20 mai 1683, à Pierre du Ban de la Feuillée, chevalier, seigneur de Vannaire Chaumont-le-Fois Maizières, Valentino et autres lieux. Lieutenant général des armées du Roi et Gouverneur de Dôle et de Châtillon sur-Seine.

d'un abord difficile. Ce double inconvénient détermina M. l'abbé Benoist à établir, dans son habitation, une chapelle, dans laquelle il disait la messe les jours où il n'allait pas la dire à Chanceaux.

En 1790, le 21 février, il fut élu maire de Frolois. Comme il jouissait des sympathies de ses compatriotes et qu'il avait soixante ans quand les mauvais jours arrivèrent, il n'émigra pas; mais se retira, durant quelques mois, au grand séminaire de Dijon, où étaient internés les prêtres âgés.

Pendant toute la Révolution, il officia souvent dans sa chapelle et exerça le saint ministère tant dans la paroisse de Frolois que dans les pays environnants. Après la tourmente révolutionnaire, il continua à dire la messe dans sa Chapelle, jusqu'à sa mort arrivée en 1810.

M. l'abbé Paul Capitain, petit-neveu de M. l'abbé Benoist, après deux années de vicariat à Seurre, fut forcé par le mauvais état de sa santé de quitter le saint ministère. Depuis près de quarante ans, il est retiré dans sa famille, et, toutes les fois que ses infirmités le lui permettent, il dit la sainte messe dans la Chapelle de son grand-oncle.

J. B. LUCOTTE,

Curé de Frolois.



---

*Le Directeur-Gérant, A. QUILLOT.*

---

Dijon. — Imprimerie de l'Union typographique, rue Saint-Philibert, 40.